



Charte Handicap

UNEZIA FORMATION



Charte Handicap de UNEZIA FORMATION

Pourquoi cette Charte ? Dans le cadre réglementaire établi par la loi du 11 février 2005, dite « loi Handicap », qui vise à garantir l'accessibilité généralisée des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun, il est essentiel pour notre organisme de formation de s'adapter. Cette adaptation comprend la mise en œuvre d'un accueil flexible, une durée de formation ajustée, des modalités de validation adaptées et des supports pédagogiques spécifiques. En cohérence avec nos valeurs, cette charte vise à assurer un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap, notamment en facilitant l'accès à la formation, en tenant compte des besoins spécifiques, en offrant une écoute attentive et en orientant vers des solutions adaptées.

Notre politique handicap et nos engagements généraux

Notre politique Handicap met l'accent sur l'accueil personnalisé des situations individuelles. Nous nous engageons à :

Accueillir et Écouter : Accueillir sans discrimination les personnes en situation de handicap, en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Annoncer l'accessibilité : Communiquer clairement sur l'accessibilité de nos formations dans nos programmes.

Adapter notre approche : Adapter notre méthodologie d'intervention lorsque cela est possible.

Sensibiliser : Sensibiliser notre équipe pédagogique et administrative aux spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Un réseau partenaire : Nous avons établi un réseau de partenaires, incluant des organisations telles que AGPHIP et PMR France, pour orienter efficacement les personnes handicapées vers des structures adaptées.

Diffusion de la Charte

Cette charte sera mise à disposition sur notre site mais également dans un espace accessible à tous, afin d'informer les stagiaires, le personnel, les clients et les intervenants de nos engagements.

Sites et organismes partenaires pour les personnes en situation de handicap en France

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) Les MDPH sont des guichets uniques d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseils pour les personnes handicapées et leur famille. Chaque département en France dispose d'une MDPH.

- Téléphone : 0 800 11 10 09
- Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

L'Agefiph propose des aides financières et des services pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

- Téléphone : 01 40 78 69 00
- Email : contact@apf.asso.fr
- Site web : <https://www.agefiph.fr/>

FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Le FIPHFP finance des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

- Téléphone : 01 44 10 23 40
- Email : contact@apajh.asso.fr
- Site web : <https://www.fiphfp.fr/>

APF France Handicap (Association des Paralysés de France) L'APF France Handicap est une association nationale qui défend et représente les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

- Téléphone : 01 40 78 69 00
- Email : contact@apf.asso.fr
- Site web : <https://www.apf-francehandicap.org/>

UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentaless et de leurs Amis)

L'UNAPEI est la première fédération d'associations françaises de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

- Téléphone : 01 44 85 50 50
- Email : contact@unapei.org
- Site web : <https://www.unapei.org/>

Sites et organismes partenaires pour les personnes en situation de handicap en France

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) Les MDPH sont des guichets uniques d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseils pour les personnes handicapées et leur famille. Chaque département en France dispose d'une MDPH.

- Téléphone : 0 800 11 10 09
- Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

L'Agefiph propose des aides financières et des services pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

- Téléphone : 01 40 78 69 00
- Email : contact@apf.asso.fr
- Site web : <https://www.agefiph.fr/>

FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Le FIPHFP finance des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

- Téléphone : 01 44 10 23 40
- Email : contact@apajh.asso.fr
- Site web : <https://www.fiphfp.fr/>

APF France Handicap (Association des Paralysés de France) L'APF France Handicap est une association nationale qui défend et représente les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

- Téléphone : 01 40 78 69 00
- Email : contact@apf.asso.fr
- Site web : <https://www.apf-francehandicap.org/>

UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentaless et de leurs Amis)

L'UNAPEI est la première fédération d'associations françaises de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

- Téléphone : 01 44 85 50 50
- Email : contact@unapei.org
- Site web : <https://www.unapei.org/>

